

Droit de garde et émancipation demandé par l'enfant

Par dubsdubs, le 31/03/2014 à 12:48

Bonjour, je souhaiterai connaître l'âge à laquelle un enfant peut-t'il faire une demande d'émancipation sur l'un de ces deux parents et les attenants?

D'autre part, mon fils de 5 ans(1/2) ne veut plus aller chez son père, ce dernier n'ayant utilisé ces droits de garde que 2 week-ends et une semaine de vacances depuis les 2 ans de mon fils et ne prennant jamais de ces nouvelles... Soit sur bientôt 4 ans se résume à Très peu! Toutefois au cas ou le père réapparaîterai et mon petit ne voulant plus le voir, dois-je l'obliger à y aller quand même au est-ce que sa demande peut-être prise en compte aux yeux de la loi?

(nb: une avocate m'avais dit qu'il n'y avait pas d'âge requis concernant les volontées d'un enfant; ce qui m'a étonnée!)

Merci pour vos réponses, qui seront les biens venues, bien cordialement.

Par Visiteur, le 01/04/2014 à 10:55

Bonjour,

en principe c'est au parent à obliger l'enfant à se rendre chez l'autre... sinon cela peut s'apparenter à une non-présentation d'enfant! Mais dans votre cas... prenez les devants? renseignez vous auprès d'un juge?

Par dubsdubs, le 10/04/2014 à 12:50

("l'obliger"!) je me renseignerai auprès d'un juge mais concernant l'âge pour l'émancipation,la connaissez-vous?